

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON
 Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
 Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
 Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
 Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
 Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
 Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
 Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
 Benoit GENEIX à Farida LAÏD
 Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
 Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
 Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**FAVORISER DES MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS
 AU « TOUT VOITURE INDIVIDUELLE »
 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20181220-32 du 12 décembre 2018 approuvant la candidature du Parc Livradois Forez à l'appel projet « Vélos et territoires » de l'ADEME,
Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration,
Vu la Convention partenarial d'objectifs pour la mise en œuvre du « Plan de paysage D906-Vallée de la Dore.

Le rapporteur rappelle que les études prévues comprendront :

- la réalisation d'un diagnostic du niveau de « cyclabilité » du réseau routier : voirie, sécurité routière, itinéraires... ;
- l'élaboration d'un schéma directeur vélo dans la Vallée de la Dore : schéma des itinéraires cyclables avec description des aménagements nécessaires ;
- la définition d'un programme pré-opérationnel avec chiffrage et phasage des travaux pour une mise en œuvre par la collectivité compétente sur le secteur test de Courpière à Puy-Guillaume.

Le rapporteur propose la constitution d'un groupement de commande entre le syndicat mixte du Parc et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, qui apportera une contribution financière à hauteur de 7 200 € au titre de l'autofinancement du Parc en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Conformément à l'ordonnance du 26 novembre 2018, une convention constitutive du groupement de commandes sera établie. Cette convention :

- prend acte du principe et de la création du groupement de commandes ;
- désigne le syndicat mixte du Parc comme coordonnateur ; ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services ;
- prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom des membres constituant le groupement ;
- précise que la mission du syndicat mixte du Parc, coordonnateur, ne donne pas lieu à rémunération ;
- précise que le coordonnateur pourra bénéficier de subventions au titre de ce programme.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes entre le syndicat mixte du Parc et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, désignant le syndicat mixte du Parc coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 55	Conseillers présents : 43	Représentés : 12	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55	Pour : 55	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

